

Ecole maternelle Jean Moulin
5, allée du Champ Brun
16 000 Angoulême
tél : 05.45.61.19.38



Note de Rentrée
Année scolaire 2023-2024

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

- L'école est ouverte de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00, le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi de 8h45 à 11h45.
- L'accueil des élèves s'effectue le matin à partir de 8h35 à la porte de chaque classe jusqu'à 8h55 : heure de fermeture des portes. Seuls les parents des élèves de la classe de Toute Petite Section sont autorisés à accompagner leur enfant jusque dans la classe.
- Le midi, les parents sont invités à venir chercher leur(s) enfant(s) dès 11h45 dans chaque classe.
- L'après-midi, l'accueil se fait dans la cour à partir de 13h35 (pas avant) jusqu'à 13h45.
- Le soir, l'école ouvre ses portes à 16h00.
- La garderie du matin commence à partir de 7h30.
- A 16h00, les familles peuvent venir récupérer leur enfant, ou ils peuvent l'inscrire au centre social; les animateurs le prendront en charge jusqu'à 18h30.

ABSENCES :

- Les parents sont priés de bien vouloir prévenir l'enseignant de leur enfant de toute absence.
- En cas de maladie contagieuse (varicelle, rougeole...), un certificat de non contagion sera demandé auprès des familles (sans celui-ci l'enfant ne pourra être accepté).
- Si votre enfant est absent le matin et si vous souhaitez qu'il revienne à l'école l'après-midi, il vous est demandé de prévenir la Directrice et de préciser le motif de l'absence.

RETARDS :

- Un retard est toujours possible, nul n'est à l'abri d'une panne (de réveil, de voiture...), dans ce cas, veuillez avertir par téléphone afin d'être accueilli dans de bonnes conditions.
Il faudra alors sonner au visiophone, vous annoncer pour que quelqu'un vous ouvre la porte.
D'avance merci pour votre compréhension.

ÉLECTION DES PARENTS D'ÉLÈVES :

- Les élections auront lieu au mois d'octobre.
Les parents qui souhaitent faire acte de candidature le signaleront à la Directrice dès que possible.

ASSURANCES :

- Chaque enfant doit être assuré individuellement.
Les parents devront faire parvenir à l'enseignant une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire.

Sans cette attestation, les enfants ne pourront pas participer à certaines sorties scolaires.

MATÉRIEL SCOLAIRE :

- Il est demandé que *chaque élève ait un sac pouvant loger un cahier.*

RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS :

- Les enseignants recevront les parents **uniquement sur rendez-vous.**

Une réunion parents/enseignants aura lieu leSeptembre
à heures à l'école.

Elle se déroulera en deux étapes :

- Informations générales sur l'école.
- Chaque parent se rendra dans la classe de son enfant avec l'enseignant qui exposera ses différents projets, ses attentes et répondra aux questions des familles.

PARASITES :

- Aucune école n'est à l'abri des poux.

Les parents doivent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur(s) enfant(s).

Il existe désormais des produits très efficaces.

L'école se réserve le droit de rendre l'enfant à sa famille si aucun traitement n'est constaté.

DIVERS :

- L'équipe enseignante de l'école se tient à votre disposition pour toute question.

Il ne faut jamais hésiter à la solliciter.

NB : cette note de rentrée sera collée par la suite dans le cahier de liaison de votre enfant.

Angoulême, le / / 2023

Signature des parents :